

NB : Seul le prononcé fait foi. Cette intervention reflète les vues de l'auteur et ne constitue pas une position officielle de l'administration.

Objet : la France, ses collectivités d'outre-mer et l'Europe dans un Pacifique insulaire convoité – intervention au Sénat, le 29 novembre 2018

1 – le Pacifique insulaire, enjeu croissant de rivalité de puissances.

Une mise en perspective est souhaitable : les rivalités de puissances dans le Pacifique insulaire ne datent pas d'aujourd'hui et ces luttes d'influences, actuellement sur fond de montée en puissance de la Chine, se retrouvent partout dans le monde ; il faut donc prendre du recul par rapport aux informations, parfois spectaculaires, véhiculées par les media.

Néanmoins, le Pacifique et plus largement l'espace indo-pacifique sont aujourd'hui l'objet d'une compétition croissante, dont le fait majeur est l'influence croissante de la Chine ; celle-ci est partout sensible : en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans les pays insulaires (sauf les six qui reconnaissent Taiwan, et encore) et même dans les territoires non souverains. Moins systématique, l'intérêt russe pour le Pacifique est réel et doit être pris en compte.

Cette influence chinoise suscite des réactions croissantes : aux Etats-Unis (cf. discours du Vice-Président au sommet de l'APEC), en Australie (restrictions aux investissements chinois, annonces d'investissements et ouverture de postes diplomatiques), en Nouvelle Zélande (*Pacific Reset*), au Japon. Ceci se traduit par une convergence croissante de politiques – Etats-Unis, Inde, Japon, Australie et désormais France - pour un espace indo-pacifique libre et ouvert.

La France s'inscrit depuis mai 2018¹ dans cette dynamique, en précisant qu'elle veut contribuer à un espace asiatique indo-pacifique inclusif qui est compatible avec l'initiative chinoise des routes de la soie dès lors que les projets respectent les normes internationales et européennes en matière environnementale, d'accès au marché et de soutenabilité financière des pays bénéficiaires et que leurs bénéfices sont mutuels.

2 – les pays insulaires du Pacifique privilégient leurs préoccupations propres, environnementales et économiques.

Les pays insulaires ne sont pas tous dans la même situation vis-à-vis des puissances extérieures : certains font ouvertement bon accueil à la Chine², ce qui n'exclut pas une prise de conscience des contreparties de l'aide chinoise ; six pays maintiennent des relations officielles avec Taiwan³, trois pays sont « librement associés » aux Etats-Unis, les îles Cook sont associées à la Nouvelle Zélande.

¹ : discours du Président de la République à Garden Island (Australie) le 2 mai et à Nouméa le 4 mai.

² : en marge du sommet de l'APEC, le Président chinois a rencontré les dirigeants de huit pays le 16 novembre 2018 à Port Moresby : Cook, Fidji, Etats fédérés de Micronésie, Niue, Samoa, Tonga, Vanuatu, P.N.G..

³ : Kiribati, Marshall, Nauru, Palau, Salomon, Tuvalu.

Malgré cette diversité, les pays insulaires privilégient leurs préoccupations, qui sont avant tout tournées vers le climat, les océans (*Blue Pacific*), la biodiversité et le développement économique créateur d'emplois. Comme les pays d'Asie du sud-est ou de l'Océan indien, ils veulent éviter de devoir choisir entre les partenaires extérieurs et font valoir que le choix des offres chinoises est souvent une nécessité pour eux, faute d'alternatives.

3 – à l'écoute des préoccupations des pays insulaires, la France, ses collectivités du Pacifique et l'Union européenne peuvent confirmer leur place de partenaires privilégiés.

Présente par ses territoires, ses ressortissants, ses forces de souveraineté, son réseau diplomatique, la France est aujourd'hui un partenaire reconnu du Pacifique insulaire ; l'Australie et la Nouvelle-Zélande apprécient sa présence et son action ; les relations sont aujourd'hui très bonnes avec tous les pays insulaires, comme l'a illustré la rencontre des dirigeants le 4 mai à Nouméa ; la France est partenaire du dialogue avec le Forum des îles du Pacifique (FIP), membre de la Communauté du Pacifique (CPS) et du Programme régional océanien de l'environnement (PROE); l'initiative adaptation et biodiversité lancée lors du *One Planet Summit* renforce son engagement.

Les collectivités françaises ont fortement développé leur insertion régionale : relations très substantielles avec les pays voisins, participation aux organisations régionales (FIP, CPS, PROE et d'autres) et sous-régionales (groupe des dirigeants polynésiens, etc).

L'Union européenne est un partenaire et un donateur majeurs (617 M€ pour les pays insulaires et 140 M€ pour les PTOM au titre du 11^{ème} FED 2014-2020 ; la majorité de l'APD française au Pacifique insulaire passe par l'UE). Pourtant, la relation reste insuffisante dans le domaine politique, l'UE reste trop peu visible à Bruxelles. Alors que de grands chantiers sont ouverts (post-Cotonou avec les pays ACP, déclaration d'association des PTOM), il importe de rehausser la relation UE- Pacifique. La France s'y emploie et relaie activement les demandes des PTOM.

La France et l'Europe jouissent d'un crédit important dans le Pacifique pour leur action diplomatique en faveur du climat, relayée par des projets concrets. Mais cette confiance se double d'une attente de résultats tangibles. L'accueil réservé à l'initiative adaptation et biodiversité est favorable (soutien de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada), le Fonds vert climat a approuvé 11 projets pour les pays du Pacifique, mais il faut aller plus loin. C'est un enjeu majeur pour le 11^{ème} sommet France-Océanie en 2019.

Pour être efficace et apporter une contribution utile à un Pacifique convoité, la France doit plus que jamais « jouer collectif » : avec ses collectivités, qui ont développé une vraie diplomatie régionale mais ont besoin de son appui, avec l'Union européenne puisque la France est de loin le pays de l'Union le plus engagé dans le Pacifique insulaire, avec ses partenaires australien, néo-zélandais et au-delà dans l'espace indo-Pacifique.